



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 – 211

MARCHÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION, LA POSE DE MATÉRIELS DE GESTION D'ACCÈS ET DE PÉAGE AINSI QUE L'EXPLOITATION DU PARKING SOUTERRAIN SITUÉ PLACE CHARLES DE GAULLE À TAVERNY (95150) – [25MP012]

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 44-2020-JU15 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative à la création de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés à procédure adaptée et à la désignation de chacun des membres,

Vu la délibération n° 137-2022-JU07 du conseil municipal en date du 20 septembre 2022 relative à l'approbation du règlement de fonctionnement des commissions de la commande publique (CMAPA, CAO, CDSP, CCSPL et CCF),

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres rendue lors de sa séance en date du 28 mars 2025,

Considérant le besoin de la commune de bénéficier de différents services relatifs à l'acquisition, la pose de matériels de gestion d'accès et de péage ainsi que l'exploitation du parking souterrain situé Place Charles de Gaulle à Taverny (95150) :

Le présent marché est découpé selon les deux lots suivants :

- Le lot n°1 portant sur l'acquisition et les prestations de pose du matériel de gestion d'accès et de péage du parking souterrain ;
- Le lot n°2 portant sur la gestion et exploitation du parking souterrain.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250328-AR2025_2M - AR-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 01/04/2025

Publication le : - 1 AVR. 2025

- o Sous-critère n°4 : les matériels proposés d'après les fiches techniques de chacun des équipements commandés pondéré à hauteur de 10 % ;
- o Sous-critère n°5 : les modalités d'organisation proposées en vue d'assurer la formation des agents de la collectivité mais également celle du personnel du titulaire du lot 2 quant aux fonctionnalités du système de gestion du parking pondéré à hauteur de 10%.

Pour le lot n° 2 :

- 1- Prix 40%**
- 2- Valeur technique 60%**

décomposée comme suit :

- o Sous-critère n°1 : Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution du lot 2 pondéré à hauteur de 10% ;
- o Sous-critère n°2: Les modalités d'organisation, de surveillance et de gestion du parking pondéré à hauteur de 20% ;
- o Sous-critère n°3 : les modalités d'organisation proposées concernant les prestations de maintenance préventive et curative pondéré à hauteur de 10 % ;
- o Sous-critère n°4 : les modalités d'organisation de l'entretien et du nettoyage du parking pondéré à hauteur de 10% ;
- o Sous-critère n°5 : Les modalités de gestion à distance et d'assistance pondéré à hauteur de 10%.

Considérant que la date limite de réception des offres a été fixée au 12 mars 2025 à 12h00 ;

Considérant que des sociétés ont soumissionné et des offres ont été analysées comme indiqué ci-dessous :

- **Lot n° 1 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
8 sociétés soumissionnaires	8 offres analysées

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : FAAC France.

- **Lot n° 2 :**

Nombre de sociétés soumissionnaires	Nombre d'offres analysées
3 sociétés soumissionnaires	2 offres analysées CITEPARK – offre irrégulière car incomplète (absence de mémoire technique).

Considérant l'analyse ayant démontré le caractère économiquement le plus avantageux de l'offre déposée par la société : INDIGO PARK.

2025 2024

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le marché public pour l'acquisition, la pose de matériels de gestion d'accès et de péage ainsi que l'exploitation du parking souterrain situé Place Charles de Gaulle à Taverny (95150) [25MP012], et ses éventuels avenants, sont signés comme suit :

• Lot n° 1 : avec la société FAAC France, 15, av du Maréchal Juin 69720 SAINT LAURENT DE MURE, dûment représentée par Elio CANAVA en sa qualité de Directeur Général pour un montant de 132 331,79€ HT.

[SIRET : 322 707 092 00258]

• Lot n° 2 : avec la société INDIGO PARK– Immeuble The Curve - 48-50 Avenue du Général de Gaulle F-92800 Puteaux, dûment représentée par Vincent MILLER en sa qualité de Directeur Général délégué pour un montant fixé comme suit :

- tranche FERME : 16 329 € HT ;
- tranche FERME + OPTIONNELLE : 85 053 € HT.

[SIRET : 320 229 644 06314]

Article 2 :

Le présent marché débute à compter de sa date de notification.

Article 3 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2025 et suivants.

Article 4 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliations seront transmises au représentant de l'Etat dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 28 Mars 2025



Le Maire,

Florence PORTELLI